



SPORTS ET LOISIRS

PARCOURS D'HÉBERTISME



MESURES PROPOSÉES

AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION

- › Identifiez les besoins de la clientèle visée.
- › Vérifiez la topographie des lieux, le type de sol et la présence de couvert végétal.
- › Effectuez un plan de conception.
- › Choisissez avec soin les arbres servant à supporter les modules.
- › Enlevez les chicots, les roches et les branches d'arbres mortes dans la zone de protection et de circulation.
- › Maintenez des zones de dégagement suffisantes autour et au-dessus des modules.
- › Assurez-vous que l'aire du module inclut : accès et sortie, aire d'attente, zone d'exécution, zone de protection et signalisation.
- › Privilégiez des techniques de creusage à faible impact afin de ne pas briser les racines des arbres avoisinants.
- › Choisissez des matériaux résistants aux effets néfastes de l'humidité.
- › Installez un dispositif de prévention des chutes pour les modules de plus de 1 m.
- › Percez les pneus pour permettre l'évacuation de l'eau.
- › Disposez des matériaux amortisseurs sous les modules.
- › Utilisez des câbles d'acier résistants aux intempéries (acier galvanisé ou inoxydable).
- › Ne recouvrez pas les câbles ou les cordes afin d'en permettre l'inspection.

AFFICHAGE ET CONSIGNES

- › Affichez au **début du parcours** les consignes générales d'utilisation, la période et les heures d'ouverture, le plan détaillé du parcours, les règles d'usage, les interdictions, la classification du parcours, la politique en cas d'intempérie, etc.
- › Affichez pour **chaque module** les consignes et les techniques de base d'utilisation, le niveau de difficulté, les restrictions et les interdictions.
- › Fermez votre parcours durant les périodes de gel, de pluie ou de vents violents.

ENTRETIEN

- › Faites évaluer l'état de santé des arbres sur le parcours d'hébertisme chaque 5 ans maximum.
- › Inspectez les parcours, les modules et les équipements régulièrement et inscrivez les données dans un registre d'entretien.

MESURES D'URGENCE

- › Possédez un plan d'évacuation en cas d'accident.
- › Tenez des rapports d'accident et conservez-les durant au moins 3 ans.

AVANTAGES

- › Réduire les risques de blessures des participants.
- › Réduire les risques d'engager la responsabilité civile de la municipalité.
- › Offrir à la population des aménagements de loisirs de qualité et sécuritaires.

RESSOURCES

- › Association des camps du Québec, [Guide pratique de sécurité et d'animation en hébertisme](#).